

29-JUN-2010
2009-1127

**LIRE L'ÉTIQUETTE
AVANT L'EMPLOI**

**ETHOFUMESATE
HERBICIDE TECHNIQUE**

**CONTENU NET :
50 Kg, 1000 Kg, vrac**

POUR LA FABRICATION, LA FORMULATION OU LE RECONDITIONNEMENT

Solide

**N° D'HOMOLOGATION : 20364 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
GARANTIE: ETHOFUMESATE 97,7%**

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

ATTENTION



POISON

DANGER CORROSIF POUR LES YEUX

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. S.E.
Calgary, Alberta T2C 3G3
Telephone: 1-888-283-6847

EN CAS D'URGENCES MÉDICALES OU DE DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ, OU EN CAS D'INCENDIE, DE FUITE OU DE CONTENANTS ENDOMMAGÉS, APPELEZ AU 1-800-334-7577.

MODE D'EMPLOI: Utiliser strictement pour la fabrication d'un pesticide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. CORROSIF pour les yeux. NE PAS mettre dans les yeux. Nocif en cas d'ingestion. Se laver à fond après avoir manipulé ou avant de manger, de boire ou de fumer et à la fin de la journée de travail. Mettre des vêtements protecteurs propres, y compris des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection et un respirateur pour manipuler le concentré de fabrication.

PREMIERS SOINS :

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Les dommages probables aux muqueuses peuvent contre-indiquer l'usage d'un lavage gastrique.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX : ATTENTION: TOXIQUE POUR LES POISSONS. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau, les étangs, les lacs, les rivières, les cours d'eau ou les plans d'eau.

ENTREPOSAGE:

N'entreposer le produit que dans son contenant d'origine. Ne pas contaminer l'eau, les aliments destinés à la consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination. Entreposer dans un endroit frais et sec loin de la nourriture de consommation humaine ou animale, de semences et de plantes.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION : Les fabricants canadiens de formulations utilisant ce produit doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))